

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 5 (1927)

**Rubrik:** Conservation des monuments et protection des sites

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## CONSERVATION DES MONUMENTS ET PROTECTION DES SITES

W. D.

---

*Protection des sites.* — Désireux de conserver les seules grèves du lac qui subsistent encore<sup>1</sup>, le Conseil d'Etat a classé le site de *la Belotte*<sup>2</sup>, et classera prochainement celui de la *Pointe à la bise*, près de Bellerive.

Les *affiches lumineuses* ont été l'objet d'un nouveau règlement.

*Classement et conservation des monuments.* — La *chapelle d'Hermance*, transformée en école communale, est classée comme monument historique; la construction prochaine d'un nouveau bâtiment scolaire permettra de restaurer cette chapelle du XV<sup>e</sup> siècle, adossée à la face orientale de l'église<sup>3</sup>.

Le Grand Conseil ayant voté les crédits nécessaires, et la Confédération allouant un subside, les travaux de restauration du *château de Dardagny* ont été commencés conformément au projet présenté (première étape)<sup>4</sup>.

On a effectué quelques travaux (nettoyage et fermeture des fossés) aux ruines du *château de Roillebot*<sup>5</sup>; discuté le projet de restauration du clocher de l'*église de Soral*<sup>6</sup>.

*Fouilles.* — L'archéologue cantonal a étudié le parcours de l'*acqueduc romain*<sup>7</sup>; fouillé les substructions d'une *villa romaine* à Sécheron<sup>8</sup> dans la propriété Bartholoni-Barton, où s'élèvera le futur palais de la Société des Nations.

<sup>1</sup> Cf. TAVERNEY, *Les grèves des lacs dans le canton de Vaud*, Heimatschutz, XXII, 1927, p. 8 sq.

<sup>2</sup> P.-E. MARTIN, *A propos de la Belotte. Etude sur les grèves du lac et les lieux communaux du territoire genevois*, Zeitschrift f. schweizer. Recht, 1921.

<sup>3</sup> Sur la chapelle et l'église d'Hermance, J. MAYOR, *L'Eglise d'Hermance*, in *L'ancienne Genève, l'art et les monuments*, 1896, p. 61 sq.; la chapelle, p. 63 sq.

<sup>4</sup> *Genava*, IV, 1926, p. 65.

<sup>5</sup> Classé comme monument historique, *Genava*, I, 1923, p. 126.

<sup>6</sup> Id., *ibid.*, p. 127.

<sup>7</sup> Voir l'étude de M. L. BLONDEL, *L'aqueduc antique de Genève*, pour paraître in *Genava*, VI, 1928.

<sup>8</sup> Voir plus loin l'étude de M. L. BLONDEL; cf. *Genava*, IV, 1926, p. 268.

